# Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR16.10PR

# concernant

# les comptes pour l'année 2015

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 9 et 19 mai, ainsi que le 6 juin 2016 pour examiner les comptes 2015.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions chaleureusement pour les explications et informations complémentaires qu'ils ont apportées à la COFI.

Souhaitant poursuivre la démarche entreprise lors des études des comptes et budgets précédents, la COFI a examiné de manière détaillée certaines thématiques lors de l'analyse des comptes 2015. Les thèmes ci-dessous ont été abordés et sont développés dans ce rapport :

- Coûts et produits liés aux énergies (gaz et électricité)
- Perspectives d'évolution en matière de fiscalité et de péréquation financière
- Evolution de la trésorerie et futurs emprunts
- Financement et rendement du dicastère de la culture

## Présentation générale des comptes 2015

L'exercice 2015 se solde par un excédent de recettes de CHF 458'211.- contre une perte prévue au budget de CHF 3'194'577.-. Ce qui représente une amélioration du résultat de CHF 3'652'788.-.

En termes de dépenses courantes, les charges effectives sont inférieures à celles budgétées de CHF 9'520'559.-. Parmi les facteurs expliquant cette différence, nous pouvons citer :

- Des charges de personnel inférieures à celle budgétées pour CHF 2'930'430.-, qui proviennent des mutations au sein du personnel communal et d'engagements différés dus à des difficultés de recrutement.
- La diminution des charges liées aux biens, services et marchandises pour CHF 5'984'885. Cette diminution est principalement due à une baisse du prix d'achat du gaz et de l'électricité. Plus de détails à ce sujet sont donnés dans la suite du rapport.

Les revenus sont inférieurs de CHF 1'041'981.- à ceux budgétés.

## Opérations de bouclement

Compte tenu de ce résultat, la Municipalité a procédé à diverses opérations de bouclement pour un montant total de CHF 6'443'000.- :

- Amortissement du solde des parts sociales détenues par la commune dans les sociétés anonymes du Grand Hôtel des Bains et de Cité des Bains, pour un montant de CHF 3'113'000.-, comme prévu en 2015 lorsque la vente de ces objets a été décidée. Notons à ce sujet que la commune a dû établir une garantie de CHF 500'000.- au sens de l'art. 111 CO en faveur de Crédit Suisse Real Estate Fund LivingPlus, qui serait activée en cas de redressement fiscal opéré sur la valeur des immeubles.
- Renforcement du fonds pour investissements futurs à hauteur de CHF 1'500'000.-. Ce fonds permettra d'amortir rapidement les bâtiments sis sur la parcelle « Sports 5 ».
- Renforcement du fonds d'assainissement de terrains pollués pour CHF 330'000.-
- Renforcement du fonds pour fluctuation du prix du gaz pour CHF 1'000'000.-

#### Dette et autofinancement

Les investissements nets pour l'année 2015 se sont montés à CHF 39'056'226.- et constituent un record absolu pour la commune. Le plan des investissements faisait état, pour l'année 2015, d'investissements encore plus importants, à hauteur de CHF 44.78 millions. La marge d'autofinancement s'est élevée à CHF 28'222'153.- en lieu et place du montant budgété de CHF 16'655'163.-.

En conséquence de ces investissements, la dette à long terme a progressé d'env. CHF 4.7 millions. L'endettement net s'élève désormais à env. CHF 3'800.- par habitant, ce qui situe notre commune dans la moyenne cantonale.

Le taux moyen des intérêts de la dette a diminué en 2015 de 2.3% à 2% par suite du renouvellement d'emprunts et de nouveaux emprunts conclus à taux avantageux.

#### Coûts et produits liés aux énergies (gaz et électricité)

Le prix d'achat des énergies a atteint un niveau historiquement bas en 2015. Cette évolution explique en grande partie la diminution des charges liées aux biens, services et marchandises (CHF 5'984'885). La diminution des prix d'achat n'est répercutée sur le consommateur qu'en 2016, ce qui implique des bénéfices exceptionnels sur les énergies en 2015 :

- La marge dégagée sur les ventes de gaz en 2015 est d'environ CHF 6.1 millions, droit de timbre non compris.
- Pour l'électricité, cette marge s'élève à CHF 2.3 millions, droit de timbre non compris.

Ces bénéfices contribuent largement au résultat positif de l'exercice 2015. Une partie de ces recettes exceptionnelles est provisionnée et alimente le fonds pour fluctuation du prix du gaz (CHF 1 million). Ce fonds pourra être actionné en cas de situation inverse, soit une hausse des coûts de l'énergie répercutée tardivement sur le consommateur.

Les bénéfices réalisés sur les énergies doivent être examinés dans le contexte de la libéralisation complète des marchés du gaz et de l'électricité. Actuellement, seuls les « gros » consommateurs sont éligibles (soit en mesure de choisir leur fournisseur). Cette situation devrait évoluer. L'ouverture complète du marché de l'électricité est prévue en 2018. A terme, en impliquant une diminution de la marge et/ou des volumes vendus, la libéralisation impactera inévitablement les comptes communaux.

## Perspectives d'évolution en matière de fiscalité et de péréquation financière

Entre 2014 et 2015, les recettes fiscales ont légèrement augmenté (1.6%). La valeur du point d'impôt passe de CHF 749'000.- à 772'000.-. Rapporté au nombre d'habitants, cette valeur augmente de CHF 25.90 à 26.30 par habitant. En comparaison cantonale, la valeur du point par habitant reste faible. Elle évolue même moins rapidement que la moyenne du canton.

En termes de planification financière pour ces prochaines années, les revenus de l'impôt sont estimés comme suit :

- **Pour les personnes physiques**, l'Etat de Vaud préconise de prévoir une évolution nulle du revenu de l'impôt sur les personnes physiques. La commune table néanmoins sur une évolution annuelle de 0.5 à 1% de cet impôt.
- Pour les personnes morales, la mise en place de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) impliquera une diminution du revenu de l'impôt. La perte cumulée est estimée à CHF 700'000.- sur les années 2014 à 2016. A cela s'ajoute une perte annuelle de CHF 350'000.- en 2017 et 2018, puis de CHF 1'800'000.- en 2019. Soit au total un montant cumulé de CHF 3.2 millions de manque à gagner à partir de 2019.

Le modèle de **péréquation financière intercommunale** actuellement en vigueur sera conservé jusqu'en 2022, moyennant quelques adaptations. Ces adaptations, encore non adoptées par les autorités cantonales, s'annonceraient favorables pour la commune d'Yverdon. Elles devraient permettre à la commune de récupérer annuellement 2.2 points d'impôt (estimation), et diminueraient en conséquence la perte de revenu liée à RIE III. L'effet cumulé de RIE III et de l'adaptation de la péréquation financière impliquerait une perte annuelle estimée à CHF 1.5 million.

A plus long terme, au-delà de 2022, les mécanismes de la péréquation seront entièrement revus. Les travaux liés à cette révision sont en cours. Pour la ville d'Yverdon-les-Bains, cette réforme constitue un enjeu majeur car notre commune figure parmi celles qui bénéficient le plus de la péréquation.

### Evolution de la trésorerie et futurs emprunts

Le fonds de roulement de la commune est actuellement très faible. La commune souhaite emprunter CHF 8 millions afin de l'augmenter, mais aussi pour financer les projets en cours tels que la recapitalisation de la FYL ou l'achat de la parcelle « Sports 5 ».

La conclusion d'emprunts se révèle actuellement relativement difficile : les taux d'intérêt étant bas, les prêts sont moins attractifs pour les créanciers. Compte tenu de cet état de fait, un appel d'offres a été lancé pour les nouveaux emprunts auprès des marchés financiers. Cette démarche, si elle est répétée, comporte un risque en termes d'image de la commune auprès de ces marchés qui pourrait se traduire par l'augmentation des taux d'intérêts des futurs emprunts.

#### Financement et rendement du dicastère de la culture

Le service de la culture présente sur l'année 2015 des charges de CHF 8'565'073.- et des recettes pour CHF 2'049'194. Parmi ces recettes figurent les produits des entrées, buvettes, mais aussi les subventions obtenues de tiers.

D'autre part, la Maison d'Ailleurs étant gérée par une fondation, ses recettes et charges ne figurent pas dans les comptes de notre commune. Il y figure uniquement la subvention accordée à ladite fondation.

Si l'on voulait analyser le «rendement» du Service de la culture, il conviendrait de considérer les revenus indirects qu'il génère, notamment en termes de rayonnement de la ville, de tourisme, etc. Mais l'estimation de ces revenus est délicate. Aucun chiffre fiable ne peut être avancé.

Notons que le budget que nous allouons à la culture est comparable à la moyenne des communes Suisses (4 à 5 % du budget total). Dans le cadre de la révision de la péréquation intercommunale, des discussions pourraient porter sur une éventuelle prise en compte des dépenses liées à la culture.

# Renseignements complémentaires sur les comptes

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
12	101.3185	Honoraires et frais d'expertises	Comprend notamment CHF 200'000 pour le litige de la piscine (perdu au niveau du TF) et honoraires pour l'appui d'une société dans le cadre de la vente du Grand Hôtel/Centre thermal.
24	200.3809	Attribution débiteurs douteux	Augmentation de la provision pour débiteurs douteux liée en partie à l'épuration des attributions de ces 5 dernières années. Ces attributions sont traitées par une société externe.
26	220.3224.02	UBS Swap 2.41%+0.30% 2011- 23	L'usage de SWAP de taux d'intérêt (ou contrat d'échange de taux d'intérêt) a engendré pour l'année 2015 des coûts supplémentaires sur les intérêts de la
26	220.3224.03	UBS Swap 2.315%+0.25% 2012- 23	dette à hauteur de CHF 53'863 Ces instruments de produits dérivés, contractés il y a quelques années, sont destinés à couvrir la commune contre une hausse des taux d'intérêts. En conséquence de la baisse des taux, ils exposent la commune à un risque financier estimé à CHF 100'000 annuel ou 700'000 à terme.
26	210.4411	Impôts sur les gains immobiliers	La baisse enregistrée tant en comparaison avec le chiffre réalisé 2014 qu'avec le budget est liée à une baisse des transactions constatée au niveau vaudois. Par contre, les droits de mutation ont augmenté (compte 210.4041).
42	455.3809	Attribution au fonds de réserve	En fonction du type de pollution, le fonds d'assainissement des terrains pollués permettrait le traitement de 1'000 à 2'000 m3 de terre.
42	455	Déchets	Selon la législation en vigueur, nous devons tendre à une couverture complète des coûts des incinérables d'ici à 2025. Une taxe forfaitaire de CHF 60 à 70 par habitant devrait vraisemblablement être facturée à terme.
48	523.4522	Ecolages communes	Augmentation due à la sortie plus tard qu'initialement prévu des communes d'Ependes, Belmont & Suchy. Champvent rejoint le groupement. La facturation est fonction du nombre d'habitants pour 50% et du nombre d'élèves pour 50%.
56	712	Restaurants scolaires / Parascolaire 2	Coût plus faible que prévu car démarrage en 2016 du Parascolaire 2 (enfants de 8 à 12 ans).

72	650	Service incendie et secours	La facturation se fait pour 90 % en fonction du nombre d'habitants. Le solde est fonction de la valeur ECA des
			immeubles sis dans la commune.
74	660.4309	Places protégées, abris	De compétence cantonale depuis 2014. Les communes doivent utiliser le fonds constitué dans les 10 ans. La part non-utilisée devra être restituée au canton. Pour notre commune cela représente CHF 2.7 millions.
82	156.4513	Subventions Etat	Budget établi sur la base de 5 ETP alors qu'il y en a eu 2.
106	910	Disponibilités	La diminution entre 2014 et 2015 est due à une facturation plus tardive que d'habitude de l'impôt foncier (impact d'env. CHF 3 millions).
106	911	Débiteurs SEY	L'augmentation des débiteurs SEY et due à la modification de la périodicité de la facturation de 3 à 1 mois.

#### **Conclusions**

L'exercice 2015 se solde par un résultat fortement amélioré par rapport au budget. Ce résultat a permis divers amortissements dont les parts sociales détenues par la ville dans les SA de Cité des Bains et du Grand Hôtel. La COFI salue ce résultat, la maîtrise des charges et les opérations de bouclement aptes à réduire l'exposition de la commune à certains risques.

Il convient néanmoins de considérer les facteurs extraordinaires qui contribuent à ce résultat. L'évolution des coûts des énergies engendre, à elle seule, une économie de charges de CHF 5.171 millions. Compte tenu de ce fait, le résultat de l'année 2015 ne peut être extrapolé pour tirer des enseignements sur les perspectives financières de la commune. Ces dernières sont soumises à divers facteurs d'incertitude tels que la baisse des revenus fiscaux, la révision de la péréquation financière, l'évolution des taux d'intérêt ou la libéralisation des marchés des énergies (gaz et électricité).

Les nombreux projets qui accompagnent le développement de la ville impliquent – et impliqueront ces prochaines années – des investissements importants. Leur montant dépassera largement la capacité d'autofinancement de la commune, ce qui se traduira inévitablement par une augmentation de la dette. Cela exposera la commune à des risques accrus liés à une éventuelle hausse généralisée des taux d'intérêt.

L'ensemble de ces considérations doivent nous inciter à la prudence lors de décisions impliquant de futurs investissements. La réflexion au niveau des priorités sur les projets à entreprendre doit se poursuivre. Afin de préserver une capacité d'autofinancement la plus élevée possible, il est essentiel de maîtriser les charges de fonctionnement et de tendre à une augmentation des recettes. Des réflexions quant au désinvestissement sont également nécessaires.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR16.10PR relatif aux comptes 2015 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la COFI, le 13 juin 2016

Sylvain Pittet, président